

Le 10 mai 2011

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE SOLVAY S.A.  
tenue le mardi 10 mai 2011, à 14 h 30**

---

Les actionnaires de la société anonyme Solvay établie à Ixelles-Bruxelles, rue du Prince Albert, n° 33, se sont réunis en assemblée générale ordinaire le mardi 10 mai 2011, rue du Prince Albert, n° 44.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 42 des statuts.

Le Président désigne comme secrétaire, M. Michel Defourny, Secrétaire Général de la société.

Parmi les actionnaires présents, le Vicomte Hugues le Hardÿ de Beaulieu et M. Kostia Janssen acceptent de remplir les fonctions de scrutateurs.

Les membres présents du Conseil d'Administration complètent le Bureau.

Le Président constate que :

- les convocations contenant l'ordre du jour ont été insérées notamment dans le "Moniteur belge", dans "L'Echo" et "De Tijd" du 12 avril 2011, un exemplaire justificatif de chacune de ces publications est mis à la disposition des scrutateurs;
- les actionnaires en nom ont été convoqués par lettre du 11 avril 2011, les Administrateurs et les Commissaires ayant été convoqués par courrier du 12 avril 2011, suivant modèle également mis à la disposition des scrutateurs.

D'après la liste de présence signée par tous les membres de l'Assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble en début de séance 40.835.998 actions sur les 84.701.133 composant le capital social, soit 48,21 %.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. Le Président constate que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2010, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et du rapport du Commissaire. La liste des fonds publics et autres titres de sociétés qui composent le portefeuille de la société a, d'autre part, été tenue à disposition au siège social quinze jours avant l'assemblée.

Dans ces conditions, l'Assemblée renonce à entendre la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2010.

M. Michielsens commente les changements macro économiques qui sont encourageants. Il aborde ensuite les performances pendant l'exercice 2010. La politique et la croissance du dividende Solvay font l'objet d'un commentaire. Il fait part de certaines considérations en matière de Gouvernance. Il poursuit par les implications qu'entraînent de nouvelles législations notamment en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprise et de l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées. Il termine par l'évolution de la composition du Conseil d'Administration.

M. Jourquin commente la mutation importante du Groupe concrétisée par l'offre amicale sur Rhodia dans le cadre du réinvestissement du produit de la vente des activités pharmaceutiques. Il aborde ensuite l'évolution des structures chez Solvay suite à la mise en place du plan Horizon. Il détaille les chiffres-clés et les résultats de l'exercice 2010. Il passe en revue les développements récents dans les différentes activités du Groupe. Il commente également les objectifs en matière de New Business Development et de sécurité dans le Groupe. Il parcourt enfin les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre et les perspectives pour l'année 2011.

Les discours de M. Michielsens et de M. Jourquin seront annexés au procès-verbal et mis à disposition de ceux qui le désirent. Ils seront en outre diffusés sur Internet.

Eu égard à la large diffusion dont le rapport du Commissaire a fait l'objet, il est renoncé à la lecture de ce rapport.

Conformément aux dispositions de la réglementation, les comptes annuels, le rapport de gestion, la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, le rapport du Commissaire ainsi que le Rapport de Rémunération ont été soumis au Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles. D'autre part, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés, ce même Conseil d'Entreprise a été tenu informé des propositions de confirmation de la qualité d'Administrateurs indépendants pour deux Administrateurs sortants et rééligibles et de la désignation d'un nouvel Administrateur indépendant. Il est renoncé à leur lecture. Un exemplaire est tenu à disposition de ceux qui désirent en prendre connaissance chez les scrutateurs.

2. L'Assemblée approuve avec une majorité de 99,68 % des voix le Rapport de Rémunérations.
3. L'Assemblée approuve avec une majorité de 97,93 % des voix la Politique de Rémunération pour les années 2011 et 2012 au profit du Président et des membres du Comité exécutif et ce dans le cadre de l'Article 520ter du Code des Sociétés.

4. Le Président indique que la FSMA (anciennement Commission Bancaire, Financière et des Assurances) recommande aux sociétés cotées de prévoir à l'ordre du jour un point relatif aux comptes consolidés qui n'est pas destiné à faire l'objet d'un vote en Assemblée.

Il donne ensuite la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des renseignements à demander.

Après que des réponses aient été données à ces questions et observations, il déclare la discussion close et invite l'Assemblée à passer à l'examen des autres résolutions à prendre.

5. L'Assemblée approuve les comptes annuels de Solvay SA ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice avec une majorité de 100 % des voix.

Chaque action entièrement libérée recevra un dividende brut par action entièrement libérée à 3,0667 EUR, soit 2,30 EUR net. Compte tenu de l'acompte de 0,90 EUR net versé le 13 janvier dernier, le solde de dividende s'élèvera à 1,40 EUR net, payable à partir du 17 mai prochain.

6. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2010 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 99,99 % des voix.

L'Assemblée donne ensuite décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice 2010 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 100 % des voix.

- 7a) L'Assemblée procède à la nomination de deux Administrateurs, en remplacement de MM. Charles Casimir-Lambert et de M. Yves-Thibault de Silguy, sortants et rééligibles pour un mandat de quatre ans.

M. Charles Casimir-Lambert est réélu avec une majorité de 98,07 % des voix.

M. Yves-Thibault de Silguy est réélu avec une majorité de 99,95 % des voix.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2015.

- b) L'assemblée confirme la désignation de M. Charles Casimir-Lambert comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de Solvay avec une majorité de 99,98 % des voix.

L'assemblée confirme la désignation de M. Yves-Thibault de Silguy comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de Solvay avec une majorité de 99,99 % des voix.

Leur renouvellement comme Administrateurs indépendants a fait l'objet d'une information préalable du Conseil d'Entreprise le 7 mars dernier, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

- c) Mme Evelyn du Monceau remplit désormais les critères pour être Administrateur indépendant.

L'assemblée désigne Mme Evelyn du Monceau comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de Solvay avec une majorité de 100 % des voix.

Sa candidature comme Administrateur indépendant a fait l'objet d'une information préalable du Conseil d'Entreprise le 7 mars dernier, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

L'attention de l'Assemblée Générale est ensuite attirée sur le fait que le critère d'indépendance de MM. Jean-Marie Solvay et Nicolas Boël n'est plus rempli au terme de l'article 526ter du Code des Sociétés qui limite l'indépendance aux douze premières années du mandat. MM. Jean-Marie Solvay et Nicolas Boël siégeront donc au sein du Conseil d'Administration comme Administrateurs non indépendants.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture est faite des parties principales du procès-verbal auquel est annexé le détail des votes pour chaque point de l'ordre du jour requérant une approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal est ensuite approuvé intégralement par l'Assemblée avec une majorité de 100 % des voix.

Le Président lève la séance de l'assemblée générale ordinaire à 16 h 30.

**Test 2 Proposition de tester les boîtiers de vote  
Voorstel om de stemkastjes te testen**

<b>Pour / Voor</b>	<b>37.503.873</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>2.279.390</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>1.052.095</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>94,27%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

**2. Rapport de Rémunération  
Verslag inzake de bezoldiging**

<b>Pour / Voor</b>	<b>40.460.975</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>128.114</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>246.269</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>99,68%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

**3. Politique de Rémunération  
Vergoedingsbeleid**

<b>Pour / Voor</b>	<b>39.686.304</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>838.700</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>310.354</b>
<b>% Pour. / % Voor</b>	<b>97,93%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

**5. Comptes annuels 2010 - Affectation des bénéfices  
et fixation du dividende  
Jaarrekeningen boekjaar 2010 - Toedeling van de  
winst en vaststelling van het dividend**

<b>Pour / Voor</b>	<b>40.735.140</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>1</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>100.217</b>
<b>% Pour. / % Voor</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

**6.1. Décharge aux Administrateurs**  
**Decharge aan de Bestuurders**

<b>Pour / Voor</b>	<b>40.568.635</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>5.180</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>261.543</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>99,99%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

**6.2. Décharge au Commissaire**  
**Decharge aan de Commissaris**

<b>Pour / Voor</b>	<b>40.710.190</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>5</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>125.163</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

7.a.1. Réélection de / Herkiezing van  
Charles Casimir-Lambert

Pour / Voor	<b>39.599.589</b>
Contre / Tegen	<b>778.733</b>
Abstention / Onthouding	<b>457.036</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>98,07%</b>
Total des votes / Totaal aantal stemmen	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

7.a.2. Réélection de / Herkiezing van  
Yves-Thibault de Silguy

Pour / Voor	<b>40.376.977</b>
Contre / Tegen	<b>18.287</b>
Abstention / Onthouding	<b>440.094</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>99,95%</b>
Total des votes / Totaal aantal stemmen	<b>40.835.358</b>

SOLVAY



**7.b.1. Indépendance de / Onafhankelijkheid van  
Charles Casimir-Lambert**

<b>Pour / Voor</b>	<b>39.783.734</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>7.128</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>1.044.496</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>99,98%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

**7.b.2. Indépendance de / Onafhankelijkheid van  
Yves-Thibault de Silguy**

<b>Pour / Voor</b>	<b>40.147.719</b>
<b>Contre / Tegen</b>	<b>6.014</b>
<b>Abstention / Onthouding</b>	<b>681.625</b>
<b>% Pour / % Voor</b>	<b>99,99%</b>
<b>Total des votes / Totaal aantal stemmen</b>	<b>40.835.358</b>

SOLVAY

7.c. Indépendance de / Onafhankelijkheid van  
Evelyn du Monceau

Pour / Voor **40.467.708**

Contre / Tegen **179**

Abstention / Onthouding **367.471**

**% Pour / % Voor 100,00%**

Total des votes / Totaal aantal stemmen **40.835.358**

SOLVAY

PV 2 Approbation du procès-verbal  
Goedkeuring van de notulen

Pour / Voor **7.245.250**

Contre / Tegen **1**

Abstention / Onthouding **636.108**

**% Pour / % Voor 100,00%**

Total des votes / Totaal aantal stemmen **7.881.359**

SOLVAY